



Parc de la Corbillière
41500 MER

BOURSE AUX LIVRES ET AUX DISQUES 2022

Monsieur, Madame,

Organisée par l'association des Amis du Musée, cette 41^{ème} édition consécutive de la bourse aux livres et aux disques se déroulera comme à l'habitude sous la Halle de MER en reprenant le cycle normal du mois de février. Entrée gratuite pour tous selon le protocole sanitaire approprié du moment. Croisons les doigts pour que tout se passe pour le mieux...

Dépôts : jeudi 24 février de 9 à 12 h et de 17 à 19 h

vendredi 25 février de 9 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

Ventes : samedi 26 février de 9 à 19 h et dimanche 27 février de 9 à 15 h 30

Vous pouvez dès maintenant retenir ces dates en envoyant votre coupon pour la confirmation de votre dépôt.

Sur les étiquettes remises par l'association les prix devront impérativement figurer par fraction de 50 centimes (0,50 – 1 – 1,50 – 2 – 2,50 etc ...) et devront être parfaitement lisible. Prix minimum toléré 0,20 centime d'euro.

Il est préférable d'effectuer la codification à l'avance, des étiquettes fournies par l'Association, pourront vous être adressées par courrier jusqu'au vendredi 18 février (*). Merci de confirmer votre dépôt dès maintenant à **Gilbert Bracquemont 25 rue Cassandre Salviati 41500 MER** par courrier accompagné du règlement signé et impérativement d'une enveloppe suffisamment timbrée pour l'envoi de vos étiquettes. Remises en mains propres possible pour les déposants de MER (ou alentours). Passée cette date, si code disponible, vous pourrez mettre en place vos étiquettes uniquement le jour de votre dépôt sous la halle.

Il est possible de me joindre par tél. au 02 54 81 10 98 ou par courriel : gilbertbracquemont@yahoo.fr

(*) Les déposants d'octobre 2021 qui n'auront pas confirmé leurs participations à cette même date se verront perdre systématiquement la validité de leurs codes au profit de nouveaux participants.

Règlement de la Bourse aux livres et aux disques

« **La responsabilité de l'Association des Amis du Musée de Mer ne peut en aucun cas être engagée du fait de l'éventuelle disparition de livres et des disques exposés aux frais et risques du déposant.**

ATTENTION : les invendus non repris le dimanche soir, après 20 h (ou lundi matin 11 h 30 au plus tard), deviennent la propriété de l'Association des Amis du Musée de MER.

Les livres et disques vendus le sont en l'état, sans réclamation possible et ne sont ni repris ni échangés. Une commission de 20 % est prélevée sur le montant des ventes »

..... Important : Tournez SVP →

Coupon à retourner impérativement chez Gilbert Bracquemont

Je soussigné(e) NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____ Courriel : _____ @ _____

Ville : _____ Code postal : _____ Tél : _____

Participation en 2021 oui non

si oui veuillez indiquer votre code lettre : _____ et **votre couleur** : _____

Quantité d'étiquettes codifiées nécessaires : _____

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement. A : _____ le : _____

Annotations diverses : _____ **Signature du déposant**

Aide éventuelle oui Non

IMPORTANT :

- Afin d'éviter des confusions de couleurs et de code, **les étiquettes utilisées ne doivent être que celles fournies par l'Association des « Amis du musée »**
- L'emplacement de l'étiquette devra être impérativement sur la couverture du livre en haut à droite, même chose pour les disques.
- Les dépôts avec étiquetage des livres à l'intérieur seront refusés.
- Seuls seront acceptés les livres en bon état.
- Les livres de valeur, tels que livres anciens, pourront être couverts afin d'éviter qu'ils soient éventuellement endommagés par la pose de l'étiquette.
- Il est possible de faire des lots, merci de bien maintenir l'ensemble solidement (ficelle ou autres)
- Aucune liste avec titres et nombre de livres ne seront acceptés.
- Nous n'acceptons plus **les livres de classe, les collections en plusieurs tomes, les revues diverses** (sauf régionales, géographiques ou historiques)
- 20 à 25 livres de poche maximum par déposant.

Règlement des ventes et reprise des invendus le dimanche 27 février, à partir de 19 h

En cas d'empêchement, exceptionnellement le lundi 28 février de 9 h 30 à 11 h 30 , à confirmer sur le règlement dans annotations diverses.

Une commission de 20 % sera prélevée pour l'association sur le montant de vos ventes.

- Les invendus, non repris après 20 h (ou lundi matin 11 h 30 au plus tard), deviendront propriété de l'Association (voir règlement).

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

L'Association des Amis du Musée de Mer, le 9 décembre 2021

PS : Pour la pérennité de notre manifestation, les personnes qui souhaiteraient nous aider à la mise en place de cette manifestation seront les bienvenues.

Par avance, merci de votre éventuelle présence et de nous la confirmer sur votre coupon de participation. (Annotations diverses)